

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

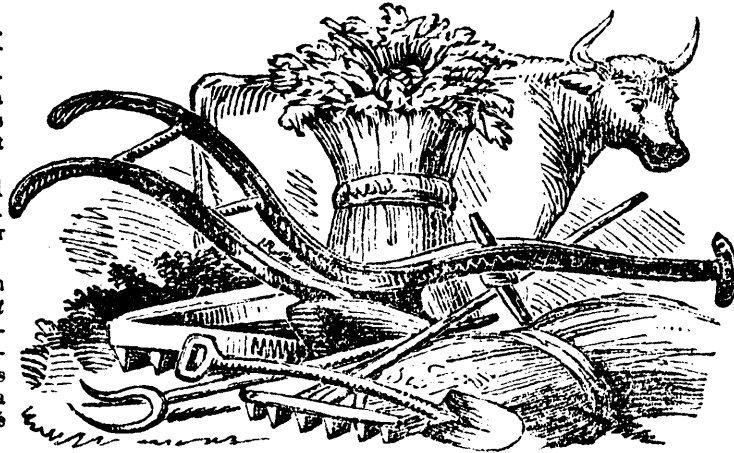
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1^{ère} insertion, 10 cts. la ligne ; 2^{me} insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

- Causerie agricole :** Le temps passé et le temps présent.
Revue de la Semaine : Délibérations à la Chambre locale ; sa prorogation.
Sujets divers : Elevage des agneaux. — Belle chance pour un capitaliste. — Mémoire extraordinaire d'un cheval. — Note sur la plantation des arbres fruitiers.
Petite chronique : L'enseignement agricole et notre Gouvernement Provincial. — *L'Album de la "Minerve."*
Recettes : Secret pour augmenter la finesse de l'ouie et guérir certains cas de surdité. — Caractères distinctifs de la bonne paille.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

CAUSERIE AGRICOLE

LE TEMPS PASSÉ ET LE TEMPS PRÉSENT

Nos lecteurs doivent être convaincus maintenant, ce nous semble, de l'importance du bétail en agriculture et de l'immense influence qu'il possède sur les produits de la terre et sur les profits qui en résultent. Ils doivent savoir que sans bétail la culture est impossible et que sans beaucoup de bétail de travail et de rente elle ne peut pas être lucrative du moins dans la plupart des situations agricoles.

Cependant nous aimons à leur répéter de temps en temps ces principes fondamentaux de toute bonne culture, afin de les convaincre de plus en plus et de les forcer, jusqu'à un certain point, à faire passer leur conviction dans le domaine de la pratique.

L'enseignement ne doit pas se lasser dans son œuvre ; il doit souvent revenir sur le même sujet, présenter, sous

milles formes et en toutes circonstances, les principes qui forment la base de la théorie et de la pratique. Il lui faut, tant par les faits que par les raisonnements, amener son auditoire à réfléchir sur les principes enseignés et à les faire mettre en pratique.

Si tel est le cas pour l'enseignement en général à plus forte raison l'est-il pour l'enseignement de l'agriculture. Ce dernier s'adresse à une classe d'hommes très-positifs, peu susceptibles de se laisser emporter par l'attrait des nouveautés et qui acceptent même avec assez de répugnance les innovations que l'on voudrait introduire dans leur art.

Ce n'est pas un reproche que nous adressons ici aux cultivateurs, nous nous contentons de constater un fait général, non-seulement parmi les cultivateurs canadiens, mais même parmi ceux du monde entier. Le cultivateur est fermement attaché aux pratiques qui lui ont été transmises par ses devanciers et n'accepte les innovations qu'après s'être assuré de leur supériorité. Voilà le fait et ce fait est en même temps un enseignement et une sûreté. Un enseignement, parce qu'il fait connaître à celui qui veut pousser ses concitoyens dans la voie du progrès, que le succès sera lent à venir et qu'il lui faut une grande persévérance et un courage à toute épreuve. Une sûreté, parce qu'il enlève toute crainte de voir la masse des praticiens se jeter tête baissée dans les entreprises hasardeuses.

On nous pardonnera donc si nous revenons si souvent sur les conseils que nous avons déjà donnés à nos compatriotes cultivateurs. Voyez, leur dirons-nous encore, tout marche autour de vous, partout le progrès s'est introduit, que l'agriculture ne reste pas en arrière dans ce mouvement. Améliorez donc vos procédés culturels, labourez mieux vos terres, enrichissez-les, choisissez mieux vos semences, perfectionnez vos instruments de culture, mettez de côté vos charrues et vos herbes défectueuses, remplacez-les par de meilleures, exécutez plus rapidement et plus parfaitement les travaux auxquels elles sont destinées ; introduisez même quelques-unes

de ces instruments nouveaux dont l'efficacité est bien démontrée.

Mais n'oubliez pas que la base de toutes ces améliorations c'est l'engrais, sans lequel la terre ne peut que s'appauvrir de plus en plus, sans lequel les plantes, que nous cultivons si péniblement, ne pourront que végéter misérablement faute d'une nourriture suffisante, sans lequel, par conséquent, il ne peut y avoir de culture profitable.

Maintenant, remarquez bien, qu'en thèse générale, lorsqu'on démontre les avantages de l'engrais, on démontre en même temps la nécessité du bétail, puisque, dans la plupart des cultures c'est le bétail qui produit l'engrais le plus complet, le plus convenable à la fertilisation du sol et le plus économique.

La plupart de nos plantes cultivées se nourrissent principalement des sucs contenus naturellement dans la terre ou qu'on y a mis au moyen des engrais. Mais les terres riches par nature sont excessivement rares de nos jours. C'est une vérité incontestable que toute culture épuise le sol. Le Canada, pas plus que les autres pays de la terre, n'a échappé à cette loi générale. Si l'on excepte les terrains nouvellement défrichés qui, il y a à peine quelques mois, faisaient encore partie de la forêt, si l'on excepte encore certains sols qui, par leur position, sont continuellement enrichis par les écoulements des champs plus hauts ou par des inondations périodiques, enfin si l'on excepte les terrains humifères connus sous les noms de *terres noires*, de *sols tourbeux* et qu'une culture intelligente pourrait rendre très-productifs et quelques autres terrains très-rares, nous pouvons affirmer que tous les sols cultivés ont besoin d'engrais, et qu'ils ont besoin d'une dose d'autant plus forte de cet engrais que les plantes qu'on se propose d'y cultiver sont plus riches et plus exigeantes.

Ces sols mêmes que nous venons de nommer comme des exceptions parce qu'ils sont naturellement très-riches ne tardent pas longtemps à rentrer dans la règle générale. Au bout d'un certain nombre d'années pendant lesquelles on leur a fait produire sans engrais les plantes les plus épuisantes, on s'aperçoit que leur fécondité diminue sensiblement et que les récoltes ne sont plus aussi abondantes qu'elles l'étaient au commencement. Tant que l'excessive richesse, qui s'était accumulée à leur surface depuis des siècles, a fait sentir son influence, l'intervention des fumiers n'a pas été nécessaire; elle aurait même été nuisible, parce qu'elle aurait apporté au sol une surabondance de principes fertilisants hors de proportion avec les besoins des plantes cultivées. Mais avec le temps cette surabondance d'engrais a disparu et il est devenu nécessaire d'entretenir la production du sol au moyen des fumures. Malheureusement, les successeurs des hardis pionniers qui ont colonisé nos vieilles paroisses n'ont pas voulu comprendre cette nécessité. Ils ont pris pour règle de conduite l'exemple de leurs devanciers, sans tenir compte des modifications qui s'étaient opérées dans la fertilité de la terre.

Nos pères agissaient sagement en cultivant leurs terres comme ils le faisaient. Ils donnaient ainsi une preuve incontestable de la sagesse de leur jugement et de leur connaissance des besoins de leurs cultures. Ayant en leur possession un terrain d'une richesse exceptionnelle ils ne pouvaient pas, ne devaient pas le surcharger d'engrais; ce qu'ils avaient à faire c'était d'utiliser la richesse de leurs terres, ils l'ont et ont bien fait.

Mais nous, sommes-nous justifiables de suivre aveuglément leur exemple? Certainement non. Autres temps, autres manières d'agir. Puisque l'ancienne richesse de nos terres

n'existe plus, le plus simple bon sens nous conseille de ne pas suivre l'exemple de nos pères. Nous nous trompons donc grossièrement, lorsque nous voulons obstinément marcher sur leurs traces. Notre sol est pauvre et nous persistons à le cultiver comme s'il était riche; mais c'est une insigne folie. Que dirions-nous d'un homme qui prétendrait que les écus dépensés reviennent toujours se placer dans le sac d'où ils ont été tirés et qui, avec cette conviction, voudrait vivre vingt ans avec cent écus? Nous dirons que cet homme est fou et nous aurions raison. Eh bien, nous sommes presque dans le même cas. Notre sol était un vaste sac d'écus, nos pères y ont puisé en abondance, ils en ont eu assez pour eux; mais ils n'en ont laissé que très peu à leurs fils. Cependant ceux-ci ont conservé la même prétention que leurs ancêtres sans remarquer que le sac est depuis longtemps vide. Aussi vivent-ils pauvrement là où une parfaite aisance régnait autrefois. Ah! si nos pères avaient été à notre place leur bon sens les aurait sans doute fait agir autrement que nous. S'ils avaient eu des terres pauvres, ils auraient su mieux les traiter que nous.

Néanmoins on rencontre nombre de cultivateurs qui prétendent encore être aussi habiles que leurs devanciers et avoir conservé intactes les anciennes traditions. Ces cultivateurs sont dans l'erreur. Ils ont peut-être gardé avec assez de soin la manière d'exécuter certaines opérations culturales, tels que les labours, les hersages, les ensemencements, la fenaison et la récolte des grains. Mais ils ont oublié les raisons d'être de ces importantes opérations et n'en connaissent plus le but. Bon nombre de nos cultivateurs mêmes ne raisonnent plus leurs travaux de culture, ils les font machinalement, sans soin et souvent mal à propos.

Si nous pouvons en juger par ce que nous avons vu en maintes circonstances, la plupart des cultivateurs canadiens semblent croire que les labours et les hersages ne sont bons que pour faciliter l'ensemencement du sol. C'est bien là un des buts principaux de ces travaux; mais ce n'est pas le seul, ce n'est pas même le principal. Nos pères en savaient plus que nous à ce sujet. Les cultivateurs écossais et irlandais qui viennent s'établir au milieu de nous peuvent également nous en remontrer. Tous savent que les labours et les hersages ont pour but, non seulement de faciliter les semis, mais encore d'ameublir et d'aérer le sol, de donner aux plantes la plus grande facilité d'étendre leurs racines dans toutes les directions, de détruire les mauvaises herbes, et ils font leurs travaux en conséquence.

Quant à la récolte du foin et à celle des grains, il y avait certainement moins de négligence chez nos ancêtres que chez leurs fils. Nous en avons une preuve dans l'émulation qui animait nos pères dans l'exécution de leurs travaux. La tradition nous fait connaître que le plus expéditif des cultivateurs du temps passé était toujours certain d'obtenir les félicitations de ses voisins et d'être magnifiquement fêté. Ces traditions sont aujourd'hui presque oubliées et en cela encore nous sommes loin d'avoir suivi comme nous le devons les exemples de nos pères.

En un mot, malgré les affirmations contraires, nous ne cultivons pas comme nos pères cultivaient, nos champs sont moins bien ameublés, nos ensemencements moins soignés, nos récoltes plus négligées et nos terres plus pauvres et plus infestées de mauvaises herbes; puis, par dessus tout, nous avons oublié cette direction intelligente sans laquelle le meilleur système de culture devient ruineux et que nos devanciers nous eussent donné à un aussi haut degré.

Mais lors même que nous aurions conservé intactes les traditions de nos ancêtres, nous ne serions pas encore justifi-

stables de cultiver comme nous le faisons. Les temps sont changés, il faut nécessairement que la culture subisse des modifications.

Nos dépenses sont doubles de celles des anciens cultivateurs canadiens. Nous voulons être mieux habillés, nous méprions trop souvent les tissus du pays, il faut remonter la toile, la flanelle et l'étoffe tissées au métier de France par le coton, la flanelle et le drap du marchand. Le bonnet de laine, la tuque traditionnelle n'existe plus aujourd'hui que dans nos souvenirs. Le marchand est devenu notre fournisseur, tous les profits de la culture passent dans ses mains et souvent ils ne suffisent pas.

Puisque nous dépensons plus, il nous faut impérieusement récolter plus. Mais nos terres ont perdu leur vieille graisse. Restituons-la leur donc, rendons leur ce qu'elles ont perdu, enrichissons les, faisons beaucoup d'engrais, pour cela augmentons notre bétail, nourrissons-le mieux, améliorons-le et alors nous revenus augmenteront et l'agriculture sera prospère.

REVUE DE LA SEMAINE

Le parlement local a été prorogé mercredi le 28 janvier dernier. Mais avant de donner les détails de la prorogation, nos lecteurs nous permettront de leur faire connaître les incidents qui ont marqué les derniers jours de la session.

Deux de ces incidents ont eu lieu dans la séance du 26 : le premier est dû à M. Joly et le second à M. Langelier.

Samedi, le 21, un nommé Pierre Cauchon, facteur de la malle, a été tué sur le chemin de fer du Grand-Tronc, à Bennett Crossing, par le train mixte venant de Richmond. Cet endroit est déjà douloureusement connu par plusieurs accidents qui ont causé la mort de deux hommes. A Bennett Crossing le chemin fait une courbe prononcée, et comme il est complètement masqué par une haute montagne, il arrive très-souvent que les voyageurs sont surpris par le brusque passage d'un train arrivant sans qu'ils aient pu l'apercevoir.

Le député de Lotbinière, se basant sur ces faits proposa la motion suivante : Que cette Chambre a appris, avec un sentiment de tristesse, la mort de Pierre Cauchon, employé au transport des malles, qui a été tué samedi à la traverse Bennett, sur la ligne du Grand-Tronc, par un train venant de Richmond. Que le Gouvernement mérite d'être blâmé sérieusement pour n'avoir pas pris les mesures qui auraient prévenu ce malheur, instruit par le triste accident dont M. Petry a été victime l'an dernier, au même endroit et de la même façon, par les solennels avertissements du Grand Jury qui a siégé à Québec en novembre dernier.

L'Hon. M. Irvine répondit qu'une enquête se poursuit à ce sujet et qu'il n'est pas juste de porter une accusation semblable dans le but de blâmer le Gouvernement. Après l'enquête il sera prêt à prouver que le Gouvernement a rempli toutes ses obligations.

L'autre incident, soulevé par M. Langelier, est tout simplement une affaire d'escamotage.

Le 12 Juillet 1872, un nommé R. Thibaudeau par l'entremise de G. Taylor, son agent, fit la demande d'une limite de 575 milles de terre à bois, située sur la Rivière Gatineau. M. R. Thibaudeau offrait en même temps de payer les mêmes prix que ceux payés par d'autres solliciteurs et sur ce la concession lui fut accordée.

Quelque temps après M. Rosaire Thibaudeau, associé de l'une des premières maisons commerciales de ce pays, apprend accidentellement qu'un nommé R. Thibaudeau a de-

mandé et obtenu la concession d'une limite de 575 milles de terre à bois, sur la Rivière Gatineau. D'abord il nia formellement avoir jamais fait une telle demande, ni chargé personne de le faire. Plus tard la valeur des limites augmenta dans une énorme proportion ; des américains offrirent à M. Rosaire Thibaudeau de lui acheter ces limites ; alors celui-ci ne nit plus qu'elles lui appartenaient. Ses amis et lui-même s'enquérirent avec le plus grand soin s'il se trouvait quel que part un autre R. Thibaudeau que M. Rosaire Thibaudeau. Toutes les recherches furent infructueuses. Seulement M. Thibaudeau ignorait que la demande eût été faite par l'intermédiaire de M. G. Taylor.

Après l'entrée de l'Hon. M. Chapleau dans le ministère, quelques amis de M. Rosaire Thibaudeau allèrent trouver l'hon. ministre et lui dirent que M. Thibaudeau ferait une riche spéculation si le Gouvernement lui permettait d'entrer en possession des limites inscrites à son nom. L'Hon. Ministre leur répondit qu'aucune limite n'était inscrite au nom de M. Rosaire Thibaudeau et en même temps il informa ses collègues de la conspiration qui se tramait contre le domaine public.

Cependant le 3 juin dernier l'hon. M. Isidore et M. Rosaire Thibaudeau réitérèrent la même demande auprès du Commissaire des Terres, et, comme celui-ci leur répondit par un refus formel, ils le menacèrent d'accuser le département d'avoir accordé des limites à M. R. Thibaudeau sans qu'il les eût demandées. Le Commissaire se moqua de leurs menaces. Mais le 5 juin les messieurs Thibaudeau firent servir un protêt notarié au Commissaire, dans lequel Rosaire Thibaudeau déclare solennellement que le 8 juin 1872 une personne du nom de G. Taylor, pour et en son nom, demanda la concession de 575 milles de limites à bois, qui fut accordée, offrant en même temps \$6,900 pour ces limites.

Le Commissaire répondit que les limites n'avaient jamais été accordées à M. Rosaire Thibaudeau qui ne les avait jamais demandées. Les messieurs Thibaudeau menacèrent alors le Commissaire d'une poursuite. Mais cette poursuite est encore à venir.

Cette déclaration solennelle de M. Rosaire Thibaudeau, ainsi que l'a dit l'Hon. M. Chapleau montre évidemment une tentative de frauder le domaine public et elle provoquera la réprobation de toutes les honnêtes gens.

Malheureusement pour les petites affaires de M. Rosaire Thibaudeau le véritable R. Thibaudeau s'est montré : il porte le nom de *Regis Thibaudeau*, de St. Paulin, dans le Comté de Maskinongé, ainsi que M. G. Taylor et les *affidavits* de ces deux messieurs déclarent que ce sont eux qui ont demandé les limites en question. En outre, M. John Roche de Québec fit aussi son *affidavit* corroborant les deux premiers.

Néanmoins le ministre était bien décidé à laisser toute l'affaire dans le silence et à ne pas divulguer la conduite de M. Rosaire Thibaudeau et de son frère l'Hon. Isidore Thibaudeau. Mais la maladresse de M. Langelier a forcé le Gouvernement à parler.

Le 26, M. Langelier demanda si le Gouvernement avait annulé la concession faite le 12 juillet 1872, en faveur des personnes inconnues et sous le nom d'un journalier de chantier, du nom de R. Thibaudeau, d'une limite de 575 milles, située sur la rivière Gatineau ; si le montant de la prime de \$5,750 porté comme payé dans l'état mis devant cette Chambre le 28 novembre 1872, pour la dite limite, et non payé alors, l'a été depuis, par qui et au nom de qui il l'a été.

L'Hon. M. Fortin répondit que le Gouvernement n'avait

pas annulé la concession faite le 12 juillet 1872, en faveur de R. Thibaudau, lequel avait fait la demande de ces limites par l'entremise de G. Taylor, son agent; que M. Rossaire Thibaudau, marchand de Montréal les a réclamées, prétendant dans son protêt, que M. G. Taylor les avait demandées en son nom; que le Département reçoit aussi un protêt de Régis Thibaudau de St. Paulin, marchand de bois, réclamant les mêmes limites, et que des affidavits ont été fournis au département par G. Taylor, Régis Thibaudau, et John Roche de Québec, affirmant que c'est de la part de Régis Thibaudau que ces limites ont été demandées. Le bonus sur ces limites n'a pas été payé, ainsi que le montre les livres du Département, et c'est par erreur que le contraire appert dans l'état fourni l'an dernier.

Ce même jour les résolutions du Gouvernement relatives aux chemins de fer sont toutes adoptées et un bill basé sur ces résolutions est présenté et lu une première et une seconde fois.

— C'est à deux heures, le 28 janvier que Son Excellence le Lieutenant Gouverneur a prorogé le Parlement local, en présence des membres du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Son Excellence sanctionna d'abord, au nom de Sa Majesté, au delà de soixante bills dont les plus importants au point de vue agricole et industriel sont les suivants :

Acte amendant l'acte sanctionné le vingt-quatre décembre de l'année mil huit cent soixante-douze, intitulé : Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin à liasses de Lévis à Kennecobec.

Acte pour incorporer la compagnie industrielle et agricole de Lotbinière.

Acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Joazeur de Mississippi et du Grand Tronc.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Waterloo et Magog.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la Vallée des rivières Missisquoi et Noire.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de colonisation de Montréal et des Laurentides.

Acte amendant l'acte des licences de Québec.

Acte pour amender l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des travaux publics.

Acte pour faciliter la tenue des comptes de cens et rentes dans les seigneuries.

Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869.

Acte pourvoyant à ce qu'une aide soit accordée à certaines compagnies de chemins de fer.

Puis Son Excellence fit ses adieux aux membres des deux branches de la Législature, et les remercia du zèle, de l'application qu'ils ont déployés dans l'accomplissement de leurs devoirs et de l'harmonie qui a généralement régné dans leurs délibérations.

« En vous faisant mes adieux et mes souhaits, continua Son Excellence, je vous invite à contribuer dans vos localités respectives, suivant vos moyens, par vos discours et vos exemples, à faciliter l'exécution et le bon fonctionnement des nouvelles lois que vous venez d'ajouter aux anciennes. »

— Les élections générales des membres de la Chambre des Communes sont pour la plupart terminées au grand contentement des gens paisibles et honnêtes. Ces élections sont si souvent accompagnées de si abominables désordres, la corruption électorale, l'intempérance, les rixes, les blasphèmes, et même les parjures y sont si communs que nos

gouvernants devraient, autant qu'il est en leur pouvoir, nous épargner le renouvellement de ces abominations. Il nous semble que, dans l'état où sont les choses, les élections sont capables de corrompre les populations les plus honnêtes. Les mauvais sujets, les hommes sans vergogne, les forts à bras, la canaille, en un mot, choisit le temps des élections pour sortir de son cloaque, insulter et menacer les honnêtes gens. On dirait que les élections sont devenues des émeutes officielles, dans lesquelles les bas-fonds de la société règnent en maîtres.

Les élections de la semaine dernière n'ont pas fait exception à la règle générale et les mêmes scènes de désordre se sont reproduites avec la même intensité. Seuls quelques rares comtés ont eu le bon esprit de se les épargner en faisant l'élection de leurs membres par acclamation, nous les en félicitons; nous félicitons surtout les hommes instruits, dans ces comtés, pour avoir épargné à leurs localités les horreurs d'une votation.

Mais ailleurs, que de misères; malgré l'extrême sollicitude de l'évêque, malgré ses sages conseils et ses paternelles menaces que de consciences vendues et achetées, que de parjures n'a-t-on pas eu à enregistrer. Dans quelques endroits, nous dit-on, on a dépensé des sommes folles. Pourquoi? si ce n'est pour acheter des consciences? Ah! ils sont bien vils ceux qui vendent ainsi leurs convictions; mais ils sont encore plus vils ceux qui les achètent.

Cependant nous ne sommes pas encore au bout de nos misères électorales. On nous menace de les augmenter, on proclame déjà assez haut la nécessité du suffrage universel. On nous menace d'étendre le droit de vote, d'annuler même la qualification électorale et de conférer le droit de nommer des représentants même à ceux qui n'y ont aucun intérêt. Serions-nous voués aux malheurs qui ont bouleversé la France depuis la fin du siècle dernier, l'ont couverte de ruines et de sang et l'ont forcée de ramper aux pieds de la Prusse son ennemie invétérée.

Malheur à nous, Canadiens, si telle chose nous arrivait! Car, si dans l'état actuel de notre droit électoral, nos élections sont accompagnées de tant de désordres, que sera-ce donc quand la loi de la société viendra dire à l'honnête homme: J'ai autant de droit que toi de choisir mon représentant; tu veux la paix, de bonnes lois pour prospérer, car l'industrie ne prospère que dans la paix et la sécurité; mais moi, je ne possède rien, je n'ai rien à perdre, le désordre peut m'être profitable et je veux le désordre. Je choisirai un représentant de mes vœux et que m'importe si ta prospérité, si celle du pays en souffre?

Il est dans la nature de celui qui n'a rien de toujours désirer le bouleversement de l'état de chose existant. Il est dans sa nature d'être toujours mécontent et agitateur. C'est lui qui cause les désordres et même fait les révolutions. L'ordre ne peut que lui être préjudiciable, tandis qu'il a grande chance de gagner quelque chose dans les bouleversements.

Voilà l'espèce d'hommes qui nous ferait la loi, si jamais on nous eût donné le suffrage universel. Espérons que nos législateurs seront assez sages pour nous en préserver.

Elevage des jeunes agneaux

Le plus sûr moyen d'obtenir de beaux agneaux, c'est d'avoir des brebis en bon état et de les nourrir de façon qu'elles puissent accomplir l'allaitement dans les meilleures conditions possibles. Pour arriver à ce résultat, qui échappe si souvent aux cultivateurs rousinières,—et surtout cette année où la cherté agressive fait encore de terribles ravages,—il faut réduire beaucoup le nombre des bêtes de son troupeau. L'expérience de tous les cul-

travailleurs éclairés a prouvé qu'il valait mieux n'entretenir que 50 brebis parfaitement nourries au pâturage et à l'étable, que 100 qui périssent. Je suis souvent difficilement rencontré l'adoption de ce principe qui s'étend à tout en agriculture.

Ordinairement, lorsque l'époque de l'agnelage approche, les brebis sont en bon état, quelquefois même on prend leur rotundité pour de l'embonpoint, ce qui est très différent. Il convient, à cette époque, de redoubler de soin et d'augmenter la nourriture; plus encore quand les brebis sont bien nourries.

Il est indispensable, pour soigner les agneaux convenablement, de faire dans la bergerie des mères une séparation pour mettre leurs petits à différents moments de la journée, soit pour leur distribuer une nourriture choisie, soit pour les séparer des mères pendant que celles-ci mangent.

Cette petite bergerie peut être faite simplement au moyen d'une cloison, en planches grossières, haute de 3 pds. Dans cette cloison, outre une porte d'entrée, on pratique des ouvertures d'une largeur de 2 pds. à 3 pieds de hauteur et qui se ferment par de petites portes à coulisses, ouvrant de bas en haut. On les tient ouvertes au moyen d'une corde attachée à un clou. Ces dimensions peuvent varier selon la grosseur de la race qu'on élève; il ne faut pas que les brebis puissent y passer.

La bergerie des agneaux doit être munie de râteliers simples et doubles, garnies de crèches ou augettes proportionnées aux râteliers et aux hôtes qui doivent y prendre leurs repas, mais assez creuses et assez bien jointes pour pouvoir y déposer des racines comées, même des grains et du son ou des recoupes. En outre, un ou deux baquets peu profonds seront toujours garnis d'eau propre souvent renouvelée.

Inutile de dire que cette bergerie doit être abondamment pourvue d'une bonne litière et bien aérée.

Lorsqu'une brebis met bas selon le vœu de la nature, il n'y a rien à lui faire; seulement on ne la conduit pas aux champs le jour ni le lendemain du part; on la nourrit bien à la bergerie. Mais si la délivrance est laborieuse et que la pauvre bête reste longtemps dans le travail, il y a quelques soins à lui donner, comme de soulever les parties naturelles pour distendre et faciliter la sortie de l'agneau. Si le petit ne présente qu'une patte ou pas de pattes, ou qu'il montre son front au lieu de son museau, on peut avec le doigt, enduit de graisse ou d'huile, aller chercher ou redresser la partie mal placée. D'autres fois, la tête et les pieds se présentent, mais les efforts de la mère sont impuissants, ou ne se manifestent pas; alors, par une légère traction faite *lentement*, on parvient à déterminer le part.

Il y a beaucoup d'autres cas que je pourrais signaler, mais ils n'entrent point dans le cadre de ce court exposé. Je n'ai voulu parler que des cas les plus fréquents et qui n'offrent aucun danger.

Si le part a été laborieux, lorsque l'agneau est né, il faut présenter à la mère un breuvage chaud composé d'eau et d'un peu de farine. Si elle le refuse, on la laisse se reposer, reprendre ses sens, et on le lui présente de nouveau plus tard.

Lorsque l'agneau est né, la mère le lèche. Il faut la laisser à ses devoirs de mère; bientôt l'agneau essaye de se lever et cherche la mamelle. Ordinairement cela va tout seul; mais si l'agneau ne pouvait pas se tenir debout et ne trouvait pas les mamelles de la mère, il faudrait l'aider. On le soutient, on lui fait couler un peu de lait en pressant les trayons, on lui met la tétine dans la bouche en le tenant de façon qu'il la garde et tête. Tout cela doit être fait avec douceur et patience.

Il arrive quelquefois qu'une brebis ne lèche pas son agneau ou ne veut pas le laisser teter. Elle n'a pas l'air d'avoir pour lui ce sentiment maternel si vif et si puissant qui existe habituellement. Ce n'est que par la douceur, la patience et la persévérance qu'on peut réveiller chez la mère le sentiment qui lui manque. On l'enferme dans une séparation avec son agneau, la bergerie est saisie et lui met la tête entre ses jambes pour l'empêcher de bouger; puis d'une main elle lève une cuisse, tandis que de l'autre, la bergère ou une autre personne présente l'agneau à la mamelle et lui fait teter tout ce qu'elle contient de lait. Ces manœuvres souvent répétées éveillent presque toujours le sentiment maternel. Enfin, s'il est autrement, et si l'agneau par le souffrir du défaut de lait, malgré le soin qu'on aurait de le faire teter trois ou quatre fois

par jour, il faudrait y suppléer au moyen d'un biberon, qui se compose tout simplement d'une demi-bouteille avec un bouchon de liège dans lequel on introduit un tuyau de plume d'oie ou une éponge, ou bien encore d'un linge. Ce petit abandonné connaît la personne et le biberon, et aussitôt qu'il voit l'une et l'autre, il accourt réclamer son breuvage.

On met dans la bouteille du lait de vache, d'abord coupé d'eau; ensuite du lait pur, tiède et toujours cru, ou même encore venant d'être tiré. On peut aussi faire teter à l'agneau, une vache ou une chèvre, qui bientôt s'attachent à lui et le reçoivent avec joie et tendresse.

Le matin, quand on veut distribuer la provende aux brebis, on conduit tous les agneaux dans leur petite bergerie et on en ferme la porte et les issues, afin qu'ils laissent leurs mères prendre leur repas en repos. Pendant ce temps on leur distribue quelques bons aliments appropriés à leur âge et à leurs besoins. Ils seront bientôt habitués à cette manœuvre, qui se fera avec facilité.

Dès l'âge de huit jours, un agneau cherche à manger. Une chose singulière, c'est que lors même que la saison le permettrait, — ce n'est pas ordinaire, puisque les agneaux naissent presque toujours de mars en avril. — si on voulait leur donner des herbages frais et tendres, ils préféreraient des fourrages secs. Il semble qu'ils s'en servent comme de hochets pour aiguïser leurs petites dents à durcir leurs gencives. On peut donc leur donner de préférence du regain de prairie naturelle, de trèfle, de la luzerne, du ray grass, de la vesce, des pois-mouton, etc., etc., et joindre à ces fourrages quelques grains d'avoine et du son; mais l'avoine est préférable. On joint ensuite des betteraves, des navets, des carottes, des topinambours, selon la récolte du domaine, le tout coupé très-menu. On tient les baquets pleins d'eau car ils boivent souvent.

Les déchets de fourrage qu'ils font sont enlevés et donnés aux mères, qui les dévorent.

Lorsque le repas des mères est terminé, on fait passer par les petites portes les plus jeunes agneaux; leurs mères arrivent bientôt à leurs bélements, et la tête en paix sans que leurs frères plus gros viennent avec violence leur ravir ce qui leur appartient. Les petits satisfaits, on ouvre toutes les portes et les autres se précipitent au milieu des mères; chacun cherche son enfant. Mais dans ce moment, il est encore bon d'apporter une active surveillance, car: *La raison du plus fort est toujours la meilleure*, et souvent trois ou quatre agneaux cherchent à teter une brebis qui offre ses mamelles à son enfant qu'elle croit seul et qui s'en trouve frustré en partie. Il faut mettre ordre à ce désordre, et bientôt tout le monde est content.

Cette manière de procéder, qui consiste à séparer les agneaux de leurs mères lorsqu'elles mangent, et à mettre les petits à teter avant les gros, est le seul moyen d'empêcher les espèces de *voleries* qui tiennent souvent les plus jeunes et les plus faibles dans un état constant d'infériorité. Pendant que les mères mangent, elles se laisseraient teter indifféremment par n'importe quel agneau.

On peut profiter de ce moment pour faire teter les *belles mères* par les agneaux abandonnés. J'entends par *belles-mères* les brebis qu'un accident a privées de leurs agneaux.

Lorsque les mères vont aux champs, la gent agnelle prend ses ébats dans les deux bergeries en faisant des courses et des bonds pleins de grâce et de gentillesse; ayant le ventre plein, ils n'ont plus qu'à penser à la joie. La rumination et la digestion sont suivies d'un bon sommeil.

Au moment où les mères vont rentrer, une nouvelle équilibration est nécessaire; toute la jeunesse rentre dans son domaine. On distribue dans les râteliers des mères la ration du soir, qui doit être plus copieuse que celle du matin, puisqu'elle doit leur suffire jusqu'au lendemain. Comme nous l'avons dit, les agneaux restent dans leur bergerie pendant le repas du soir, après quoi on procède comme le matin pour le réunir à leurs mères, avec lesquelles ils restent jusqu'au lendemain; mais les petites portes de leur bergerie restent ouvertes; ils y ont un bon souper, et ils vont de la mamelle à leur râtelier bien garni, de telle sorte que, sans déranger leurs mères, sans que les *gros volent* les petits, on arrive à avoir des agneaux qui acquièrent toute la force dont leur race est susceptible.

Telle est la conduite à tenir pour avoir de beaux agneaux.

On augmente la ration d'avoine, de son, de racine et de fourrage à mesure que ces petits animaux prennent de la taille; et je le répéterai sans cesse, il faut diminuer le nombre des agneaux jusqu'à ce qu'on puisse les traiter parfaitement bien. On y trouvera plus de profit qu'à la conservation d'un plus grand nombre mal soignés.

A mesure que les agneaux atteignent l'âge de cinq ou six jours, il convient de leur couper la queue. Cette opération peut se faire par divers moyens. Le meilleur et le plus prompt est sans contredit la torsion. On prend la queue de la main gauche, on la serre fortement avec le pouce, l'index et le doigt du milieu à l'endroit on veut les couper, puis, avec la main droite, on saisit le bout et où on le tord en le tirant sans lâcher, ce qui demande une certaine force et une certaine adresse. La queue se rompt; il ne se manifeste ni perte de sang ni enflure. L'opération terminée, l'animal ne parait pas ressentir la moindre douleur; mais si, pendant l'opération, on desserrait un peu les doigts de la main gauche, la torsion pourrait avoir lieu trop haut et on pourrait arracher la queue de l'animal de façon à lui causer un grand mal ou même la mort; si pendant la torsion on lâche la queue, on arrive à rien.

L'autre manière consiste à attacher fortement, avec un gros fil à coudre, la queue un peu au-dessus de l'endroit où on veut la couper, afin d'arrêter la circulation du sang dans la partie qu'on veut retrancher. On coupe celle-ci, soit avec un bistouri, soit avec des forces bien affilées. Il n'y a pas d'hémorragie. Le lendemain, on enlève la ligature et il se produit une petite suppuration au bout de la queue; celle-ci enfle quelquefois, surtout si on néglige de la délier à temps; mais bientôt il se forme une croûte, puis une cicatrice.

A l'âge de cinq ou six semaines, on procède à la castration des mâles par des moyens très-simples, très-faciles et connus en général des bergers. Il vaut mieux que cette opération soit faite dans le jeune âge qu'après le développement des animaux.

Lorsque le beau temps est revenu et qu'on veut faire sortir les agneaux, on leur donne toujours un repas dès le matin dans la bergerie; on ne doit jamais les faire sortir à jeun, à moins qu'ils ne soient déjà grands, que le temps ne soit pas humide, ou qu'il n'y ait pas une abondante rosée; la rosée leur donne la diarrhée. Si les mères sortent deux fois par jour, on ne laisse pas sortir les agneaux le matin. Lorsqu'elles rentrent des champs, les agneaux sont dans la bergerie, et on ne les met avec les mères qu'en prenant les soins déjà indiqués; le soir, ils peuvent aller au parcour avec leurs mères; on peut aussi les conduire dans un pâturage séparé et choisi, ce qui vaut mieux. En rentrant, on les sépare de leurs mères pour leur donner à souper; mais on peut laisser les portes de leur bergerie ouvertes; ils vont et viennent selon leur caprice.

Lorsque les agneaux ne vont pas encore aux champs, on peut, en l'absence des mères, ouvrir les portes de la bergerie et les laisser prendre leurs ébats aux alentours et dans la cour; ils font des courses avec une agilité et une gaieté telles, qu'on ne peut douter des bons effets de ces promenades.

Au moment du sevrage, qui doit avoir lieu entre l'âge de 4 à 5 mois, on tient les agneaux plus longtemps séparés de leurs mères; puis on les laisse têter seulement une fois par jour, pendant deux ou trois jours; enfin, on les sépare pendant une couple de jours; on les fait têter une dernière fois et c'est fini.

Les agneaux doivent être séparés de leurs mères au moins trois semaines pour qu'ils soient complètement sevrés.

Les agneaux sont sujets à la diarrhée, surtout dans les premiers temps de leur naissance. Dans ce cas, on leur donne une ou deux cuillerées de vin rouge sucré, deux fois par jour, et on leur fait manger un peu plus d'avoine. Si, au contraire, ils sont constipés ce qu'il leur fait quelquefois enfler, on leur donne quelques lavements. Ils ont encore d'autres maladies, comme le muguet, et plus tard le tourais ou la clavelée; mais on doit consulter dans ce cas un vétérinaire.

Je sais que la généralité des agneaux est loin d'être dirigée et soignée comme je l'indique, aussi on en perd beaucoup, surtout si la saison ou les circonstances ne sont pas très-favorables; d'autres restent chétifs et la race, au lieu de s'améliorer, se détériore. Lorsqu'on n'a pas donné aux agneaux par de bons soins une forte constitution dès leur naissance, ils contractent avec facilité ces

maladies épidémiques qui enlèvent quelquefois presque tous les troupeaux d'une contrée; ils n'ont pas la force de résister au fléau. Pour en finir avec mes moutons, je répéterai encore que 25 bêtes bien soignées donnent plus de profit et font plus et de meilleur fumier que 50 qui habituellement souffrent de la f. im.—CORA MILLET.

Belle chance pour un capitaliste

Au moment où les Canadiens émigrés aux Etats nous reviennent en masse par suite de la crise américaine, il faut songer sérieusement à les retenir dans le pays. Or le meilleur moyen est de leur offrir un travail rémunérateur en créant de nouvelles industries et en développant celles qui existent déjà.

Je connais parfaitement tous les procédés dont on se sert en France et en Angleterre pour fabriquer le Carbon Bitumé devenu aujourd'hui d'un usage universel pour la couverture des maisons et qui offre des avantages exceptionnels de bon marché et de solidité.

Je suis prêt à communiquer à quiconque voudra organiser cette nouvelle industrie toutes les connaissances que je possède.

De plus je lui fournirai un beau pouvoir d'eau, un logement, un établissement tout monté, avec une patente.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un gros capital, mille piastres suffiront amplement.

Les bénéfices nets à réaliser ne peuvent pas être moindres qu'un cent pour cent.

Venez donc à moi vous qui aimez votre pays surtout en contribuant à sa prospérité, vous êtes assurés de faire la vôtre.

S'adresser à Stoke Center au Révd. P. Hubert, missionnaire Français

Mémoire extraordinaire d'un cheval

Il a quelques années un nommé Abraham Dodge, du village d'Inswich, Maine, acheta un magnifique cheval qui, en peu de temps, devint l'animal favori de la ferme. Le connaisseur ne cessait de louer ses grandes qualités et sa gentillesse.

Pendant l'été M. Dodge prit la coutume de faire prendre une récréation à son cheval devant la grange, en le laissant libre de toute entrave; il le conduisait ensuite jusqu'à une rivière, à un $\frac{1}{4}$ de mille de là. Le cheval prenait un bain, puis se roulait sur l'herbe tendre et enfin reprenait le chemin du logis. Pendant son absence on avait toujours le soin de lui faire litière neuve, de nettoyer l'écurie de fond en comble et de bien ventiler. Bucéphale ouvrait lui-même la porte de l'écurie en arrachant avec ses dents une cheville de bois qui servait de verrou.

Une nuit, ô malheur, le cheval fut volé dans l'écurie même du propriétaire.

On comprend quel fut le désespoir dans la maison. Cinq ans, dix ans, quinze ans se passèrent, et du cheval adoré pas le moindre brin de nouvelle. Il y avait déjà seize années que le cheval avait disparu lorsqu'un jour M. Dodge se trouvant à l'auberge du village, vit un homme conduisant un cheval passer à la porte. Le premier coup d'œil avait suffi, il avait reconnu son cheval. Il suivit l'individu qui le conduisait. Celui-ci lui dit qu'il l'avait acheté depuis plusieurs années. M. Dodge réclama sa propriété et l'on tomba d'accord que si le cheval une fois conduit à son écurie, renouvelait ses gambades et gentillesse d'autrefois, il serait rendu à son ancien propriétaire.

En arrivant chez M. Dodge, le cheval arrêta un instant, renifla un peu l'air de côté d'autre, puis résolument alla arracher avec ses dents la cheville qui verrouillait la porte de l'écurie et s'en fut droit à sa mangeoire.

Grand nombre de personnes ont été témoins du f. it.

Note sur la plantation des arbres fruitiers

Au temps où nous sommes, beaucoup de propriétaires achètent des arbres fruitiers chez les pépiniéristes, sans s'inquiéter de la manière dont ils seront plantés. Aussi arrive-t-il souvent que les arbres, mis en terre dans de mauvaises conditions, font une triste fin.

Un arbre mal planté ne prospère pas et ne donne que des

fruits chétifs et mauvais. Beaucoup de personnes ne se rendent pas compte de cette vérité et accusent le fournisseur de les avoir trompés. Je n'ai entendu dire chez des propriétaires dont j'ai refait les plantations. Celles-ci dataient de 4 ou 5 ans. La greffe de quelques-uns des arbres était enterrée d'à peu près un pied; les racines de quelques autres étaient en paquet, comme si elles avaient été liées ensemble ou repliées en dedans. C'est l'effet de la routine suivie par quelques planteurs inexpérimentés ou peu soigneux. Ces planteurs mettent un arbre dans le trou où il doit végéter, en le tenant par la tige, tandis qu'un ouvrier jette de la terre sur les racines. On se contente de secouer l'arbre en soulevant la tige et de tasser la terre avec les pieds. Un arbre ainsi traité ne peut prospérer.

Voici quelle est la meilleure manière de procéder en pareil cas, telle que me l'ont enseignée les meilleurs praticiens.

La première condition est un bon arrachage; il faut avoir la précaution de ne pas rompre les racines en arrachant l'arbre. La deuxième condition est la préparation du terrain destiné à recevoir l'arbre. Il faut défoncer ce terrain à la profondeur de 2 à 3 pieds et demi, en mettant la terre de la surface du sol le plus près possible du trou, et la terre de dessous, la plus éloignée. De cette manière, l'on pourra facilement mettre la terre de dessus—la plus végétale—au fond du trou, lorsqu'il sera achevé. On jettera ensuite sur cette terre une première couche de fumier que l'on recouvrira; puis une deuxième couche de fumier, et l'on comblera le trou avec la terre de dessous, la plus crue. On laissera le plus longtemps possible dans cet état, avant la plantation, le trou ainsi préparé, afin que la terre puisse se tasser.

Avant de planter un arbre, il faut retrancher toutes les racines rompues ou meurtries dans l'arrachage ou dans le transport, rafraîchir l'extrémité du chevelu et même le supprimer s'il a souffert. On rafraîchit aussi l'extrémité des racines avec la serpette, ayant soin de faire la coupe en-dessous, pour qu'elle se trouve sur la terre et se cicatrice plus tôt. Quant aux branches, on les taille si la plantation a lieu au printemps; mais, si elle se fait en automne, on se contente de rabattre les branches cassées ou mourantes.

Une bonne précaution à prendre en plantant un arbre est de le mettre à la profondeur où il était dans la pépinière. Ensuite, on étend soigneusement avec les mains ses racines, en faisant glisser la terre entre elle, afin de n'y laisser aucune cavité. On finit en remplissant le trou et en tassant légèrement sa partie supérieure.

Un arbre planté dans ces conditions produira de beaux fruits s'il est dirigé par un bon praticien. C'est la bonne méthode pour avoir de beaux arbres dans son jardin et de bons fruits dans son fruitier. — FAUCON.

Petite Chronique

L'enseignement agricole et notre Gouvernement Provincial.— Nous lisons dans le *Journal de Québec*: " Dans un article qui renferme une foule de bonnes choses sur l'instruction publique dans cette province, le *Chronicle* s'étonne, à bon droit, que, dans la discussion qui vient d'avoir lieu en Chambre à ce sujet, on n'ait pas dit un mot sur la question capitale de l'enseignement agricole.

" Le public apprendra sans doute avec plaisir que l'honorable M. Ouimet depuis qu'il occupe le poste de ministre de l'Instruction publique, a rendu l'enseignement de l'agriculture *obligatoire* dans toutes les écoles de la Province de Québec. Des circulaires pressantes ont été adressées à cet effet, aux Secrétaires-Trésoriers de toutes les municipalités scolaires, ainsi qu'aux inspecteurs d'écoles.

" Les résultats que l'on doit attendre d'une pareille mesure sont d'une importance incalculable. Il n'y a guère à douter que la jeune génération actuelle nourrie de cet enseignement, ne tardera pas à secouer le joug de cette routine funeste qui cause notre ruine, et qu'une révolution complète s'opérera avant longtemps dans notre agriculture, cette première de toutes nos industries.

" Avant même que les enfants qui fréquentent actuellement nos écoles aient pris en mains les terres paternelles, qui doutent que leurs observations, leurs remarques sur les méthodes vicieuses

actuellement suivies n'exercent une influence des plus bienfaisantes sur l'esprit des parents?

" La présence de livres traitant de l'agriculture dans les maisons de tous nos cultivateurs constitue seule une révolution.

" Par cette éducation agricole la génération actuelle va apprendre ce dont elle ne se doute guère, que l'agriculture est une science et un art; elle prendra goût à la lecture, et ne manquera pas de souscrire aux journaux agricoles ensuite. Car s'il est vrai que quelquefois, que l'appétit vient en mangeant, il est plus vrai que le goût de la lecture vient en lisant.

" Honneur donc à M. Ouimet. La mesure qu'il vient de prendre est une des plus importantes de toutes celles qui signaleront son administration."

Nous craignons fort que l'enseignement de l'agriculture *obligatoire*, ne soit mis à exécution. Quelques Secrétaires-Trésoriers, ont bien reçu une circulaire à cet effet, mais elle a été pour eux, en plusieurs endroits, une *lettre-morte*. Nous espérons que M. M. les Inspecteurs d'écoles verront à ce que les ordres si importants de l'honorable Premier Ministre, au sujet de l'instruction agricole, soient mis à exécution.

L'Album de la "Minerve."—Avec la nouvelle année, cette publication précieuse et qui devrait se trouver dans toutes les familles, s'est agrandie et est devenue plus intéressante encore, s'il est possible. *L'Album—journal de la famille*—renferme la meilleure littérature canadienne et étrangère; on y trouve des notions de politesse et de bon ton. Les dames y l'ont avec intérêt les principes d'économie domestique; sans compter qu'avec *L'Album*, elles sont au courant de toutes les modes nouvelles et qu'elles ont les patrons sous les yeux.—Le prix d'abonnement est de \$3 par année.

RECETTES

Secret pour augmenter la finesse de l'ouïe et guérir certains cas de surdité

Quand par négligence on a laissé accumuler et durcir une partie du cérumen au fond du conduit auditif, il produit une véritable surdité; c'est celle qui est l'objet de notre secret. Un médecin, pour avoir deviné cette cause dans plusieurs occasions, s'est acquis la réputation de guérir la surdité. Il choisit un moment où le soleil brille d'un vif éclat; il place l'oreille de manière que les rayons puissent pénétrer jusqu'au fond du conduit à ditif, et il aperçoit la membrane du tympan, ou l'enduit de cérumen durci qui en détruit l'élasticité. Dans ce dernier cas, par des injections d'eau tiède, dans laquelle il jette quelques gouttes d'eau-de-vie, il détrempe et ramollit cette espèce de masse résineuse, et avec un cure-oreille il parvient à l'enlever.

Caractères distinctifs de la bonne paille

La paille à fournir aux chevaux doit être de froment. On reconnaît la bonne paille aux caractères suivants: les tuyaux sont minces et flexibles, ils conservent leurs feuilles; leur couleur est d'un blanc mat ou d'un jaune doré; ils sont luisants; leurs épis sont garnis de leurs balles ou calices; si la paille est fraîchement battue, son odeur est agréable, sa saveur douce et sucrée. Quelques plantes graminées ou légumineuses se trouvent interposées à la base des tuyaux; on y trouve aussi le licieron et quelques autres bonnes herbes; on lui donne en ce cas le nom de paille fourrageuse, et c'est celle qu'on doit préférer pour la nourriture des chevaux. Il est assez rare que des herbes nuisibles croissent parmi la paille; néanmoins, il serait possible d'en rencontrer dans certains cantons. Tel est l'hibble, qui croît dans les terres humides; l'ivraie qui abonde dans les années pluvieuses. Ces plantes, surtout lorsqu'elles sont garnies de leurs graines, peuvent être très-nuisibles à la santé des chevaux et on doit soigneusement les proscrire.

\$5 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleures gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi. — Agents demandés. G. V. STINSON & Co., Portland, Maine.

GRAINES

DE

FLEURS ET DE JARDINS

EXPÉDIÉES PAR LA POSTE

Dans toute la Puissance du Canada.

Notre Chromo "Le Petit Fleuriste," très-belle image pour Salon, de 17 pouces sur 22, est envoyé gratuitement à tous ceux qui nous feront une commande de graines pour au-delà de cinq piastres.

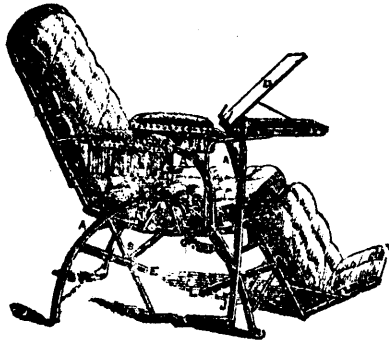
Nous expédions notre Catalogue gratuitement, à tous ceux qui nous en feront la demande.

CHASE BROTHERS ET BOWMAN.

Grain-tiers à OSIIAWA, Ontario.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
Ste. Anne de la Postière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

La charpente de cette Chaise est en fer verni et bronzé, léger, fort et durable. Elle ne se dérange pas facilement, et elle est si facile à manœuvrer qu'un enfant peut l'ajuster.

Le bourrage est fait selon l'art et rend la Chaise un beau meuble pour le Salon, la Bibliothèque ou la Chambre, ainsi qu'un siège commode et luxueux.

Les Invalides trouvent cette Chaise la meilleure qu'on ait inventée pour leur usage. On la change facilement de la position perpendiculaire à une position inclinée, et en lit avec matelas complet.

Dans les maladies, où le patient ne peut rester couché, elle offre un changement de position agréable.

Comme Chaise de lecture, elle est parfaite, pour fumer, sans égale, et pour écrire on peut lui fixer un pupitre portatif.

Circulaires avec dessins explicatifs envoyées sur demande. Tout ordre par la poste ou autre sera exécuté avec promptitude; les Chaises seront empaquetées avec soin, et expédiées sur paiement à l'acheteur.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec orin frisé \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35 Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.

245, Rue St. Jacques, Montréal.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REÇUE DE PARIS

PAR LE STEAMER *POLYNESIAN.*

MUSIQUE INSTRUMENTALE :

| | | |
|---|------------|------------|
| Bucéphale, galop brillant..... | Dessaux | 60 centins |
| Junon, valse..... | Graziani | 60 " |
| Polka des moineaux..... | Jeanrot | 40 " |
| Epièglerie..... | Bachmann | 60 " |
| Echo de la terrasse, polka..... | Kowalski | 65 " |
| Sur l'Adriatique..... | " | 60 " |
| La jolie hongroise, valse..... | Fischer | 60 " |
| Prascovia, mazurka..... | Kowalski | 70 " |
| Le roulis, caprice maritime..... | " | 50 " |
| Solitude, nocturne..... | " | 60 " |
| Le petit diable, polka mignonne..... | Leduc | 50 " |
| L'aveu, valse brillante..... | Kowalski | 75 " |
| Olga, mazurka..... | Graziani | 40 " |
| La petite coquette, valse mignonne..... | Deluscurie | 50 " |
| Le chant du lazzarone..... | Kowalski | 60 " |
| Marche turque..... | " | 60 " |
| etc., etc., etc. | | |

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'EGLISE:—100 morceaux brillants et facile pour Orgue par *Valenti* - \$2.50
 TRÉSOR DE ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00
 MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné,—Lo renzo,—Marius-Gueit,—Lefebvre-Wely,—De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES

(En français).

| | |
|----------------------------|------------|
| Méthode de violon..... | 75 centins |
| " de flûte..... | 75 " |
| " d'accordéon..... | 75 " |
| " de hautbois..... | 75 " |
| " de Cornet à pistons..... | 75 " |
| " de Saxhorn..... | 75 " |
| " de Clarinette..... | 80 " |
| " d'harmonium..... | 80 " |
| etc., etc., etc. | |

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,
11½ rue St. Jean, QUÉBEC.

N.B. - Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques-uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, janvier, 1874.

L'ÉCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.